

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de HAGUENAU  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site TIXIT T1, 78, rue de la Ferme Falk sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **HAGUENAU** :

**TIXIT T1**  
**n°67SIS06756.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **HAGUENAU**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

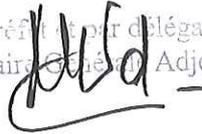
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

Identifiant	67SIS06756
Nom usuel	TIXIT T1
Adresse	78, rue de la Ferme Falk
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	HAGUENAU - 67180
Caractéristiques du SIS	La société TIXIT spécialisée dans la fabrication de rayonnages métalliques modulables relevait du régime de déclaration pour ses activités de découpage, poinçonnage, pliage et soudage. Le site est en exploitation depuis la fin des années 1950, la mise à l'arrêt définitif est intervenue le 15/10/2011, la production du site a été regroupée sur son autre site T2, également à Haguenau. Le site est dans une zone résidentielle.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Pollution des sols ponctuels en hydrocarbures C10-C40, présence d'un impact léger en benzo(a)pyrène, et un impact significatif en tétrachloroéthylène (PCE) lié à la zone de dégraissage. Dans les gaz du sol présence de BTEX à l'état de trace au droit de deux ouvrages, présence de COHV (tétrachloroéthylène). Absence d'impact sur les eaux souterraines. Etat du site permettant un usage futur comparable à celui de la dernière exploitation. En cas de mise à nue du terrain, des précautions particulières sont à respecter.  Diagnostic environnemental complémentaire.Arcadis. Février 2012.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base S3IC ( Installations Classées )	0067.00825	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6702617	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702617">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702617</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1051351.0 , 6866735.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9848 m<sup>2</sup>

Perimètre total 527 m

## Liste parcellaire cadastral

---

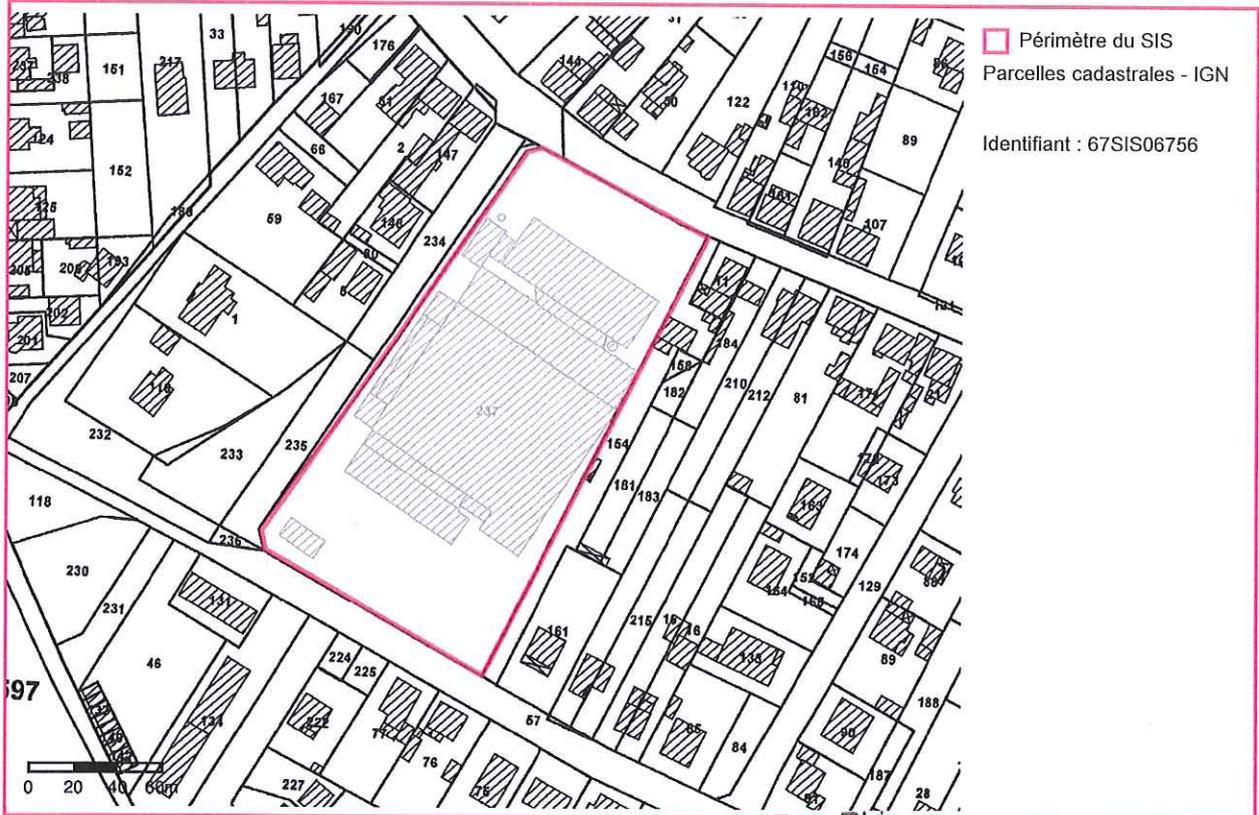
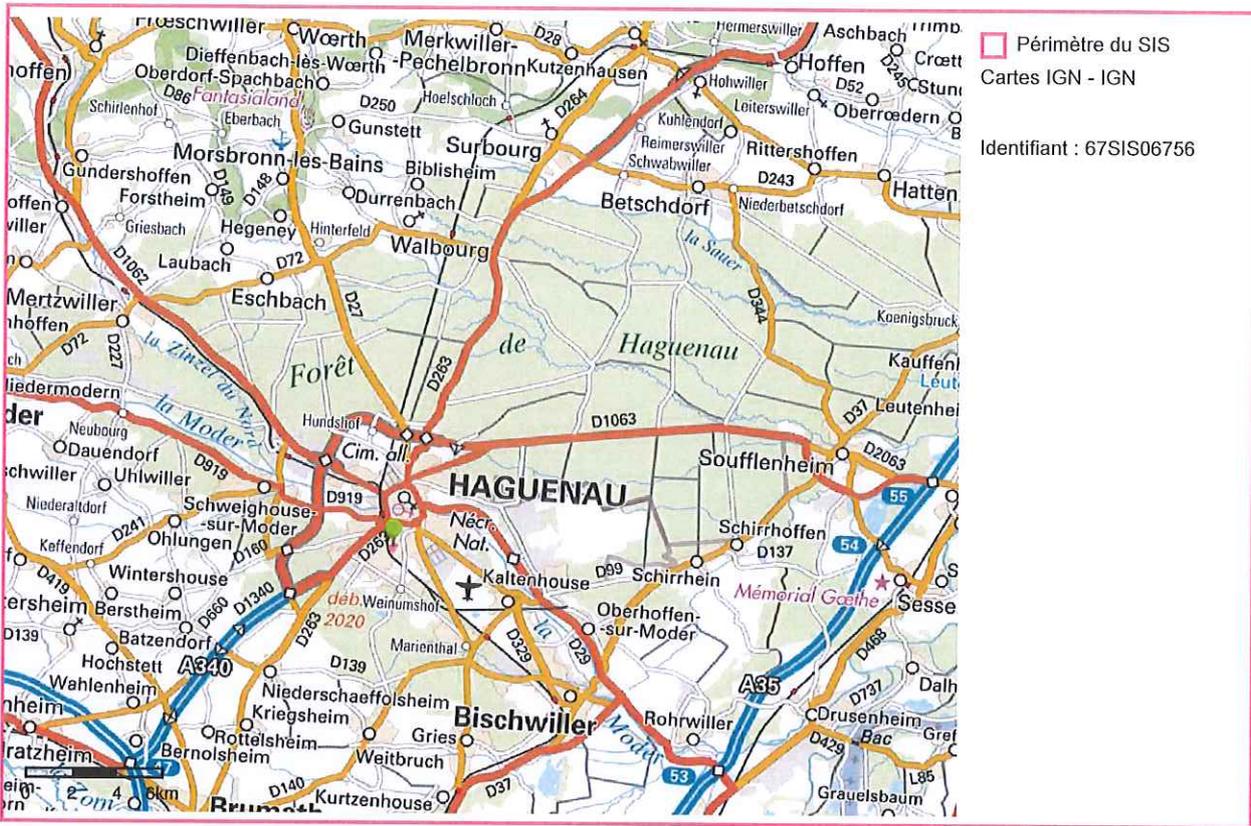
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
HAGUENAU	CZ	237	06/02/2018
HAGUENAU	CZ	154	06/02/2018

## Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

Pour le Préfet et par délégation  
Maire Générale Adjointe



*[Signature]*